

Service
Sous-direction
Bureau

Affaire suivie par :
Thierry Martin
A DASEN
Tél : 05 67 76 57 69
Mél : iena-81@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

Albi, le 30 juin 2022

La Directrice académique des services de l'éducation
nationale du Tarn

à

Mesdames et messieurs les principaux de collège
Mesdames et messieurs les directeurs d'école
S/C Mesdames et messieurs les IEN

Objet : Propositions départementales d'éducation artistique, scientifique et culturelle pour l'année scolaire 2022-2023. Arts plastiques - Danse - Théâtre – Musique - Sciences/EDD.

L'éducation artistique, scientifique et culturelle contribue à la réussite, à l'épanouissement des élèves ainsi qu'à une égalité d'accès à la culture. La loi pour une école de la confiance et l'article L.121-6 du code de l'éducation reconnaissent l'éducation artistique et culturelle comme composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Cet article institue également « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité ». La circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 précise les modalités de mise en œuvre du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) qui a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives et de les relier aux expériences personnelles des élèves. L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 précise et renforce le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale du Tarn travaille en partenariat avec de nombreuses structures culturelles. Cette dynamique permet de proposer aux enseignants qui le souhaitent d'inscrire leur classe à des projets départementaux d'éducation artistique, scientifique ou culturelle, pour l'année scolaire 2022-2023. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de continuité, en prévoyant notamment des actions concertées entre l'école et le collège. Cette proposition départementale d'éducation artistique, scientifique et culturelle intègre les Arts plastiques, la Danse, le Théâtre, la Musique, les Sciences et la technologie, l'EDD en référence à la convention cadre « Tarn Education Culture à l'Ecole et au Collège » établie avec le Conseil départemental du Tarn, à la convention cadre relative à « l'éducation scientifique et l'EDD », ainsi qu'à la convention cadre pour le développement et la structuration de l'enseignement contribuant à la transmission de l'occitan avec la région Occitanie.

Je vous remercie de veiller à saisir dans l'application ADAGE, accessible depuis le portail ARENA, les différents parcours culturels que vous mettez en œuvre.

Je vous remercie de votre engagement.

Vous trouverez les modalités d'inscription aux projets départementaux en pièces jointes.

Marie-Claire Duprat

